



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVE ANTICIPÉE DE MATHÉMATIQUES

Baccalauréat série STAV

Instauration d'une épreuve terminale anticipée de mathématiques

- Publics concernés : tous les candidats au baccalauréat général et technologique
- Mise en œuvre : **épreuves anticipées organisées en 2026 au titre de la session 2027**
- Instauration par le décret du n° 2025-513 du 10 juin 2025 instaurant une épreuve anticipée de mathématiques aux baccalauréats général et technologique



Modification des articles D. 334-4 (bac général) et D. 336-4 (bac technologique) du code de l'éducation

Cadre réglementaire

Baccalauréat technologique série STAV :

**Publication : courant
de l'été 2025**

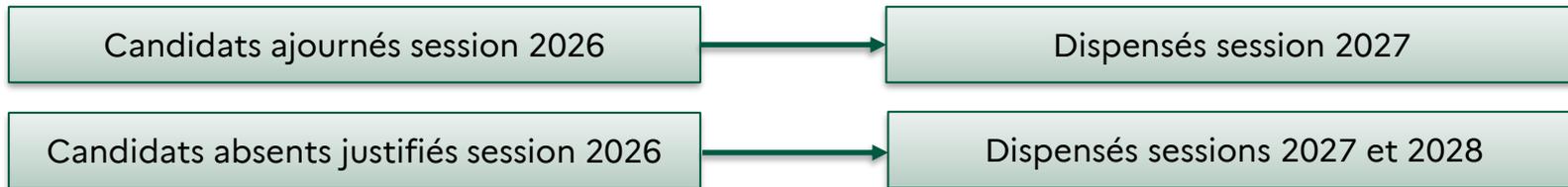
4 projets d'arrêtés présentés au CNEA du 3 juillet 2025 :

- Arrêté relatif aux épreuves du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) préparé dans les établissements de l'enseignement agricole
- Arrêté relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV)
- Arrêté relatif aux épreuves du deuxième groupe du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant »
- Arrêté relatif au référentiel de formation de la série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) du baccalauréat technologique

+ Note de service relative aux épreuves du baccalauréat technologique série STAV à compter de la session 2027

Dispositions communes à tous les candidats

- Épreuve passée **à la fin de la classe de 1^{ère}**, sauf pour les candidats autorisés à passer l'ensemble des épreuves sur une seule année
- L'épreuve pourra être choisie comme épreuve du **2nd groupe**.
- En cas de **redoublement**, les modalités de conservation des notes sont identiques aux épreuves anticipées de Français :
 - **Redoublement de la 1^{ère}** : les candidats doivent repasser les épreuves anticipées
 - **Redoublement de la Terminale** : les candidats peuvent conserver, à leur demande, la note obtenue pour la session qui suit immédiatement leur succès ou leur échec à l'examen
- **Dispositions transitoires :**



Baccalauréat technologique série STAV

- ❖ Epreuve écrite de 2 heures
- ❖ Coefficient 2
- ❖ Programme : l'épreuve portera sur **les éléments étudiés en classe de 1^{ère}** qui seront précisés dans la note de cadrage de l'évaluation.

📌 A noter :

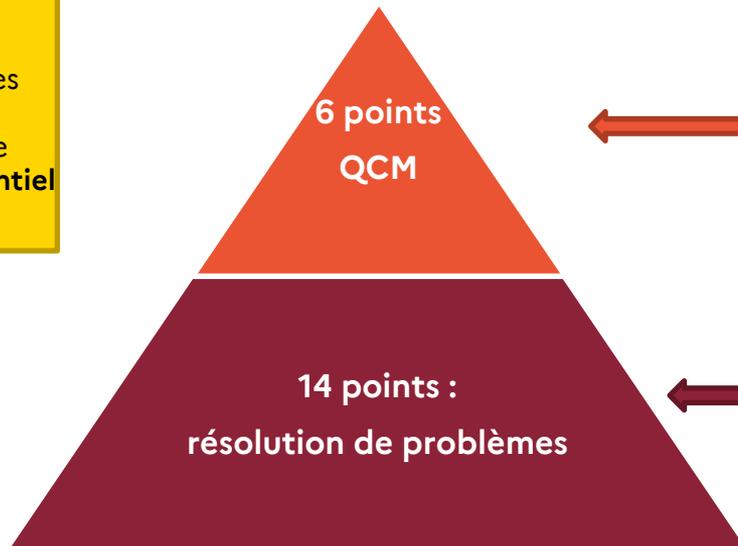
A compter de l'année scolaire 2025-2026, les enseignants de mathématiques de la classe de 1^{ère} devront construire leur progression en tenant compte du programme de l'épreuve anticipée de mathématiques.

Epreuves anticipées	Coefficient
1. Français (écrit)	5
2. Français (oral)	5
3. Mathématiques	2
Epreuves finales	
4. Philosophie	4
5. Epreuve orale terminale	12
6. Epreuve de spécialité : gestion des ressources et de l'alimentation	16
7. Epreuve de spécialité : Territoires et technologies	16

Objectifs et modalités de l'épreuve

Objectif : évaluer la capacité à mobiliser des compétences mathématiques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers au regard de l'objectif 2 du module C4 du référentiel de STAV.

Calculatrice
non autorisée



Liste d'automatismes évaluables:

Note de service du ministère de l'éducation nationale du 10 juin 2025 relative aux automatismes évaluables lors de l'épreuve anticipée de mathématiques pour l'année scolaire 2025-2026 au titre de la session 2027 des baccalauréats général et technologique

Programme de première du tronc commun du bac technologique de l'éducation nationale

Mise en œuvre pour le baccalauréat STAV

**CNEA du 3 juillet
2025**

Examen des
arrêtés

Eté 2025

Publication de la
note de cadrage

Juin 2026 :
épreuve anticipée
de
mathématiques
de la session 2027

4 juillet 2025 :
webinaire
d'information
pour les
enseignants

3 septembre 2025 :
formation à
destination des
enseignants **dans le
cadre du PNF**

Présentation des attendus de l'épreuve par l'IEA

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a vocation à établir le niveau mathématique des élèves dans le cadre du baccalauréat. Il s'agit de répondre à la demande sociale de garantie de la maîtrise par les élèves des fondamentaux mathématiques par une évaluation objective. L'objectif est ici d'évaluer la capacité à mobiliser des compétences mathématiques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers au regard de l'objectif 2 du module C4 du référentiel de STAV.

Modalité d'évaluation

- Cette épreuve a une durée totale de deux heures.
- La calculatrice n'est pas autorisée

L'épreuve comportera deux parties :

- une première partie notée sur 6 points, évaluant des automatismes
- une seconde partie notée sur 14 points, dont l'énoncé vise à évaluer l'objectif 2 du module C4 du référentiel de STAV.

- **1^{re} partie** : [La liste d'automatismes de référence](#) est celle en vigueur pour l'épreuve anticipée de mathématiques des baccalauréats général et technologique de l'Education nationale. Cette première partie d'énoncé du sujet est constituée d'une liste d'items sous forme de questionnaire à choix multiples et à réponse unique.
- **2^{ème} partie** : les contenus relatifs à cette épreuve anticipée sont communs à ceux du [programme de mathématiques du tronc commun de la classe de première de la filière technologique de l'Education nationale](#). L'énoncé comporte deux à trois exercices indépendants les uns des autres mobilisant la résolution de problèmes afin d'évaluer les différentes connaissances et compétences mathématiques mises en jeu.

Sujets Zéro

- Pas de sujets zéro spécifiques pour le STAV.
- Les sujets zéro de référence pour le STAV sont ceux publiés sur Eduscol pour le baccalauréat de la voie technologique :
 - [Accès sujet zéro voie technologique - sujet 1](#)
 - [Accès sujet zéro voie technologique - sujet 2](#)

Conséquences sur la formation

- L'enseignement en mathématiques de l'année de première ne doit pas préparer exclusivement à l'épreuve anticipée de mathématiques.
- L'usage des outils numériques (tableur, calculatrices, Python) est à développer en formation et à évaluer en contrôle continu.
- S'appuyer et revoir le plan d'évaluation pour harmonisation de l'évaluation en équipe disciplinaire au sein des établissements.



Approfondissement de ces thématiques lors du Webinaire de formation de la rentrée.

Informations Webinaire de formation de la rentrée

[Stage N°NFE0EA0068 - Session N°2025-00001](#)

[Webinaire de l'inspection de Mathématiques : Présentation de l'épreuve anticipée de mathématiques du Baccalauréat Général et STAV](#)

Public visé :

Enseignants de mathématiques des filières Générales et STAV des lycées agricoles publics et privés.

Objectifs :

S'approprier les enjeux de l'épreuve anticipée de mathématiques.

Contenu :

- Présentation du contexte et des objectifs de l'épreuve
- Présentation des modalités de l'épreuve dans le cadre des épreuves du premier groupe et du second groupe
- Présentation du programme de l'épreuve
- Sujet zéro et grille d'évaluation



Inscrivez-vous !



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention.

Place aux échanges !